

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1521

présenté par
Mme Hélène Geoffroy

ARTICLE 47

À la fin de l'alinéa 164, substituer aux mots :

« la demande de traitement »

les mots :

« l'un des éléments mentionnés à l'article 30 de la même loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.